

LES BONNES PRATIQUES DE LA SCOLARITÉ #05

Double diplôme et diplôme en partenariat international (DPI)

LES BOURSES ASSOCIÉES

Sous conditions d'éligibilité

- » Bourse Explo'ra Sup
- » Bourse AMI pour les boursiers
- » Bourse ERASMUS +, selon les destinations
- » Bourse de l'Université Franco-Allemande, selon les programmes

CONTACTS

» Direction des relations internationales (DRI)

- Pour les personnels et partenaires

Meriem BENMESSAOUD
(72.66)

Meriem.benmessaoud@univ-lyon2.fr

- Pour les étudiant·es
dpi@univ-lyon2.fr

» Enseignant.es responsables des DPI

[www > international > diplômes en partenariat international](http://www.univ-lyon2.fr/international/diplomes-en-partenariat-international)

De quoi s'agit-il ? _____

Un **diplôme en partenariat international (DPI)** prévoit une /des **mobilité(s) intégrée(s)** dans son cursus. C'est donc un partenariat étroit entre Lyon 2 et une ou plusieurs universités étrangères. Il s'agit d'un :

- **double diplôme**, qui permet à l'étudiant·e d'obtenir deux diplômes à la fin de son cursus (un de chaque université) ;
- OU **diplôme conjoint**, c'est à dire un diplôme visé par l'ensemble des partenaires.

Qui sont les interlocuteurs·trices des étudiant·es en DPI ? _____

- L'étudiant·e en DPI entrant·e (= venant de l'université partenaire) est géré·e par le Service des relations internationales (SRI) ;
- L'étudiant·e en DPI sortant·e (= partant de Lyon 2 pour l'étranger) est géré·e par la DRI et par l'enseignant·e responsable de diplôme.

Quand et comment candidater ? _____

L'étudiant·e contacte l'**enseignant·e responsable du DPI** qui l'intéresse (liste disponible sur www.univ-lyon2.fr > international > diplômes en partenariat international). L'enseignant·e lui indique les modalités de sélection pour intégrer son cursus et le/la renseigne sur les dates de candidature, **chaque DPI possédant son propre calendrier**.

Le/la candidat·e peut choisir 15 formations et autant d'établissement.

Dans toutes les autres situations, il/elle télécharge une demande d'accès directement sur le site de l'université : www.univ-lyon2.fr ou sur le site de la composante.

Qui fait quoi ? _____

» **DPI entrant·e** : le secrétariat du diplôme concerné établit une autorisation d'inscription (AI) pour l'étudiant·e à partir de juillet et l'envoie à la DRI, qui se charge de l'accueillir et de l'inscrire administrativement, en lien avec le centre d'inscriptions.

» **DPI sortant** :

1. L'étudiant·e contacte l'enseignant·e responsable du DPI pour déposer sa candidature ;
2. Lorsque les sélections sont faites dès juillet, l'enseignant·e transmet au SRI le nom des étudiant·es choisi·es pour la mobilité ;
3. La DRI transmet aux gestionnaires de scolarité la liste des étudiant·es DPI sélectionné·es ;
4. La DRI contacte les étudiant·es sélectionné·es pour leur communiquer les informations nécessaires au bon déroulement de leur mobilité et les modalités relatives aux bourses.

En résumé : Les DPI permettent une mobilité à valeur ajoutée grâce à un partenariat étroit entre Lyon 2 et les universités partenaires. Des aides à la mobilité sont possibles sous condition d'éligibilité.